

Commune de BOURG
Séance du conseil municipal du 4 juin 2019

L'an deux mille DIX-NEUF, le 7 juin, à dix-huit heures trente, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

Présents : Messieurs JOLY, ISIDORE, Madame GRILLET, Monsieur BAUDET, Madame CHRISTOPHE, Monsieur NAU, Mesdames OUI-FENEUIL, HOCHART, BELAUD, Monsieur ABIVEN, Madame PASQUIER.

Conseillers ayant donné pouvoir : M. LEMAITRE ayant donné pouvoir à Mme CHRISTOPHE.
Mme PIFFRE ayant donné pouvoir à Mme OUI.

Absents excusés : Monsieur MENEUVRIER, Madame DELAUNAY DA SILVA, Monsieur HOUSSIERE.

Secrétaire de séance : M. ISIDORE

Date de convocation du Conseil 30 mai 2019

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la séance du 7 mai 2019

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Demande d'acquittement de redevance d'occupation du domaine public – opérateur réseau.

M. le maire indique aux membres du conseil que pour installer leurs réseaux, les opérateurs de télécommunication utilisent largement le domaine public communal routier ou non, aérien, du sol ou du sous-sol. Ils y sont autorisés par permission de voirie ou par convention.

En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'une redevance dont le montant est encadré par le décret du 27 décembre 2005.

Celle-ci peut être exigible sur les cinq dernières années, sur la base des tarifs suivants :

40 € le km d'artères aériennes
30 € le km d'artères souterraines
20 € le m² d'emprise au sol

Sur la base de ces tarifs et de la superficie du domaine public occupé fournie par les services d'Orange, l'estimation ci-dessous a été réalisée.

M. NAU demande si les travaux opérés par Gironde numérique dans le cadre de la pose de la fibre pouvaient être concernés.

M. le maire indique qu'il a été acté qu'aucune redevance ne serait perçue dans ce cadre-là, s'agissant d'un projet et d'un équipement public.

18h45 arrivée de Mme GRILLET

M. ABIVEN souhaiterait savoir pour quelle raison cette délibération est présentée maintenant à l'examen des conseillers.

M. le maire admet que ce point aurait pu être étudié antérieurement et qu'il faudrait chaque année délibérer quant aux redevances d'occupation du domaine public imputables aux opérateurs.

M. ABIVEN demande si le contenu de la permission de voirie à l'origine de cette redevance est connu des services communaux.

M. le maire répond qu'il faudrait consulter les archives communales pour cela et retrouver la convention cadre originelle afin d'en vérifier ses dispositions.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés,

DECIDE :

Article 1 - d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques,

Article 2 – de fixer le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier pour les années 2017 et 2018 pour les réseaux et ouvrages de communication électroniques en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), comme suit et d'émettre les titres de recettes correspondants :

Article 3 – de convenir de l'émission de titres de recettes correspondants aux exercices budgétaire précité et selon le calcul indiqué dans le tableau ci-dessous en fonction des données présentées par l'opérateur.

Redevances d'occupation du domaine public de 2017/2018						
2017			2018			
50,74 €/KM	AERIEN	16,767	52,38 €/KM	AERIEN	16,767	
	Montant	850,75758		Montant	878,25546	
38,05 €/KM	SOUT	22,178	39,28 €/KM	SOUT	22,178	
	Montant	843,8729		Montant	871,15184	
25,37 €/m ²	EMP	3	26,19 €/m ²	EMP	3	
	Montant	76,11		Montant	78,57	
TOTAL		2017 1770,74048	TOTAL		2018 1827,9773	
				Titre pour 2017		
				1 770,74 €		
				Titre pour 2018		
				1 827,98 €		
				Total des titres à émettre pour la période 2017/2018		
				3 598,72 €		

2. Demande d'adhésion de trois communes au syndicat EPRCF.

M. le maire fait état des demandes d'adhésion présentées au Syndicat intercommunal Etudes et Préventions des Risques Carrière et Falaises par les communes de St Christophe des Bardes, Lignan de Bordeaux, St Laurent des Combes,

Il précise qu'en sa qualité de commune adhérente la commune de Bourg est appelée à se prononcer sur l'opportunité de ces adhésions.

Mme HOCHART souhaiterait connaître le coût par habitant de cette cotisation.
Il lui est indiqué que celle-ci s'élève à 3 € / habitant.

Mme OUI demande quel est le nombre de communes adhérentes actuellement.

M. le maire répond que 21 communes sont aujourd'hui membres, mais que l'objectif est d'augmenter le nombre d'adhésion. De nombreuses communes seraient intéressées par ce syndicat en construction. Son intérêt est de mettre à disposition des communes un véritable diagnostic afin d'optimiser l'utilisation des sols car aujourd'hui la zone rouge du PPRMT est très large du fait de l'application du principe de précaution.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'accepter l'adhésion des communes de St Christophe des Bardes, Lignan de Bordeaux, St Laurent des Combes au Syndicat intercommunal Etudes et Préventions des Risques Carrière et Falaises.

QUESTIONS DIVERSES

M. le maire informe les membres du conseil de l'arrivée de Mme DUTRUCH au service administratif depuis le lundi 3 juin.

Il indique que l'inauguration de la CAB se déroulera le 29 juin 2019 à 10h, place de l'Eperon.

M. le maire informe les membres du conseil du projet de la société Clairsienne de mettre à la vente une partie de son parc immobilier communal en 2020. Toutefois, concernant la résidence Salargue il subsiste une problématique puisque la voirie ainsi que l'éclairage public n'ont toujours pas été rétrocédés à la commune en dépit de nombreuses demandes.

Concernant la convention liant la commune à l'Etablissement public foncier de Nouvelle-aquitaine, celle-ci devrait être signée prochainement après validation par la CDC. Le montant estimé est de 100.000 €.

M. NAU participera le 13 juin au conseil d'administration du collège, tandis que Mme PASQUIER sera présente au conseil d'école élémentaire le 18 juin. Le 2 juillet se tiendra le conseil d'école pour la maternelle.

Concernant les manifestations à venir, Mme GRILLET rappelle les dates de la manifestation « Vie sauvage » les 14, 15 et 16 juin ainsi que la fête de la musique le 21 juin. Elle indique ne pas avoir été informée d'une éventuelle participation de l'école de musique. La kermesse de l'école se tiendra le 25 juin au parc de la citadelle.

M. NAU dresse un bilan positif de l'année concernant les activités périscolaires.

Il fait état de la réalisation d'une structure artistique par les enfants de l'école, celle-ci est installée dans la petite cour devant l'école élémentaire.

M. le maire fait état d'une proposition de déambulation dans la ville afin de visiter les différents lieux où les enfants ont apposés leurs créations.

Mme HOCHART demande le nombre de lots immobilier prévus par les différents projets de lotissements sur la commune.

M. le maire précise que cela représente pour les 10 années à venir l'arrivée d'environ 500 nouveaux habitants.

Une anticipation des besoins en équipements à venir sera donc nécessaire.

M. le maire informe les membres du conseil que la CDC a délibéré favorablement quant à l'intérêt du projet de MSP pour notre territoire.

Mme CHRISTOPHE indique que le service de banque alimentaire sur Bourg sera bientôt terminé, du fait de la fin du partenariat unissant les différentes communes du bourgeais.

Les bénéficiaires pourront éventuellement se rapprocher des restos du cœur même si le barème afin de prétendre à la prestation est différent.

M. ABIVEN précise que la banque alimentaire distribue des denrées payantes et gratuites.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h20

Numéros des sujets ayant fait l'objet d'une délibération au cours de la séance

1. **Demande d'acquiescement de redevance d'occupation du domaine public – opérateur réseau.**
2. **Demande d'adhésion de trois communes au syndicat EPRCF.**

JOLY Pierre	
ISIDORE Jean-Marc	
GRILLET Christelle	
BAUDET Jean-Michel	
CHRISTOPHE Marie France	
NAU Bertrand	
OUI-FENEUIL Claire	
HOCHART Béatrice	
BELAUD Christine	
PIFFRE Corinne	
LEMAÏTRE Sébastien	
MENEUVRIER Louis	
ABIVEN Bertrand	
DELAUNAY DA-SILVA Christelle	
PASQUIER Isabelle	
HOUSSIERE Benjamin	